



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

**Décision du Conseil de Surveillance du 9 décembre 2021
relative à la rémunération du Directeur Général des Fonctions Centrales
et du Développement Durable**

Rémunération du Directeur Général des Fonctions Centrales et du Développement Durable

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, a décidé que la politique de rémunération d'Unibail-Rodamco-Westfield SE telle que décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 s'appliquera à Monsieur Sylvain Montcouquiol en tant que Directeur Général des Fonctions Centrales et du Développement Durable et Membre du Directoire à compter du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

- Une Rémunération Fixe Annuelle brute de 400 000 € jusqu'au 31 décembre 2022, puis de 500 000 € ;
- Une Rémunération Variable Annuelle d'un maximum de 150% de la Rémunération Fixe Annuelle ;
- Une Rémunération Variable Long Terme d'une valeur économique cible de 70% à 90% et d'un maximum de 180% de la Rémunération Fixe Annuelle ;
- Un Régime de Contribution Supplémentaire annuel de 45 000 €, plus 10% de la Rémunération Fixe Annuelle et de la Rémunération Variable Annuelle payée au titre de l'année précédente ; et
- Les autres avantages incluent la prévoyance et frais de santé, l'assurance chômage, un véhicule de fonction et le plan d'épargne entreprise.

Les éléments de rémunération décrits ci-dessus sont conformes à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale de 2021.